

Conseil Départemental de la Sarthe

Séance plénière du 1^{er} février 2019 – Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Débat de politique générale

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

J'interviens au nom du Groupe des Élus de gauche et républicains.

Nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires qui s'inscrit dans la continuité des projets que vous avez engagés depuis le début du mandat. Il y a peu de nouveautés, dirons-nous, dans le DOB dans la mesure où il s'inscrit dans la continuité de votre action, ce dont nous avons eu l'occasion à maintes reprises de débattre. Cela n'empêche nullement que nous en commentions quelques points.

Je ne me livrerai pas, comme il est proposé, à un jeu de claquettes pour faire bondir ou danser tout le monde ! Nous avons Debout la France avec Nicolas Dupont-Aignan, maintenant nous avons Debout la Sarthe avec Jean-Carles Grelier. Soyons vigilants car nous voyons à quoi mènent ces "Debout" et vers quels accords on peut glisser. On l'a vu lors des dernières élections présidentielles.

Monsieur le Président, nous pouvons partager certains points de votre intervention. J'ai bien entendu ce que vous avez annoncé, la vigilance que vous apporterez à l'accord que le Département a conclu avec l'État visant à limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement que nous devons plafonner à 1,2 %. Pour autant, dans le rapport, deux éléments peuvent interpeller : d'une part, lorsque les dépenses concernant les mineurs isolés étrangers dépasseront 1,2 %, l'État ne tiendra pas compte de ce dépassement et limitera le regard à 1,2 %. C'est tout à fait logique. En revanche, ce n'est pas le cas pour les allocations PCH et APA. L'État le plafonne à 2 % alors que nous ne sommes pas responsables du niveau et de l'assiette du nombre des allocataires. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose que pour les mineurs non accompagnés, pourquoi les allocations ne sont-elles pas plafonnées à 1,2 % ?

Nous pensons que vous devez continuer à en débattre avec le Préfet, dans la mesure où les finances départementales pâtissent de la situation.

Je pense que vous en êtes d'accord. (Approbation du Président.)

Je voudrais maintenant m'attarder sur la situation de l'emploi dans notre Département. TE Connectivity et Arjowiggins sont aujourd'hui deux entreprises impactées par des redressements, des liquidations et des suppressions d'emplois. Pour Arjowiggins, les potentiels repreneurs doivent donner leur réponse le 4 février prochain. Ce sont mille emplois directs qui sont touchés et 1 500 emplois indirects impactés par la situation actuelle.

Même si le Département a perdu la compétence économique depuis l'application de la loi NOTRe, nous ne pouvons rester les bras croisés. Je sais que vous participez à des réunions avec les représentants de la préfecture, les parlementaires et les administrateurs. J'y assistais moi-même.

Il convient d'envoyer un message de soutien à l'ensemble des salariés pour leur dire que le Département porte un regard sur la question, qu'il intervient et fait pression sur le Gouvernement qui assume une part de responsabilité dans ses possibilités d'intervention. Nous devons être en soutien. Je souhaite que nous transmettions un message à l'ensemble des salariés, aujourd'hui dans l'inquiétude. Parfois, des couples sont salariés de la même entreprise. Nous vivons une situation dramatique, non seulement dans mon canton, à Savigné-l'Evêque, à la papeterie de Bourray, mais aussi à Bessé-sur-Braye et à Allonnes.

Autre point de contexte que personne n'a évoqué, ce dont je m'étonne : la situation de nos sapeurs-pompiers. Une délégation de sapeurs-pompiers, aujourd'hui présente, manifeste une inquiétude quant à son organisation. Nous devons évoquer la situation. Il s'agit d'une compétence départementale.

Monsieur le Président, vous êtes président du SDIS. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers de la Sarthe vivent mal leur situation de travail. Il leur est demandé d'intervenir de plus en plus loin en raison des carences des structures qui fonctionnent avec des pompiers volontaires. Dans le même temps, les secours à la personne ont explosé ces derniers temps. La situation de la démographie médicale n'arrange pas les choses. Depuis plus d'un an, nous entendons que des réunions devraient être organisées en préfecture avec l'ARS pour évoquer la situation des médecins qui ne se déplacent plus. C'est pourquoi les usagers font appel systématiquement aux sapeurs-pompiers pour intervenir dans de nombreuses situations, voire pour remplacer les ambulances. Nous pourrions en parler toute la matinée.

Suite au mouvement de grève qui s'est déroulé ces derniers temps, il a été évoqué l'idée de revoir l'organisation, notamment d'ajouter six postes à la périphérie départementale.

Nous souhaiterions quelques éclaircissements sur la situation de nos sapeurs-pompiers sarthois. Il s'agit d'un service public. Nous devons impérativement pourvoir ce service et dans le même temps gérer les choses, car si nous embauchons des personnels supplémentaires, cela signifie que la question du financement par les communes et intercommunalités et par le Département sera à discuter. Il nous paraît essentiel que l'ensemble de ces éléments qui nous paraissent centraux soient avancés ce matin. En tout cas, nous aimerions obtenir des réponses à ce sujet.

Monsieur le Président, vous avez évoqué la situation que connaît notre pays. Je parle des Gilets jaunes. Ils manifestent de manière récurrente depuis quelques mois tous les samedis. Au nom du Groupe, je tiens à dénoncer toutes les formes de violence que nous avons pu connaître, notamment localement la semaine dernière, ces violences qui gravitent autour de ce mouvement. C'est inacceptable. Il faut le dire haut et fort. On peut entendre des revendications qui sont légitimes, mais on n'a pas le droit de casser et de fragiliser la démocratie à n'importe quel prix, sachant que les conséquences sont dramatiques pour la vie sociale, la vie commerciale, etc. Nous tenions à le souligner.

Monsieur le Président, vous allez réfléchir à des réponses en lien avec nos compétences pour essayer de répondre au principe de proximité. La presse fait état de votre participation à trois grands débats dans votre canton. Sans doute allez-vous être source de propositions.

Vous avez évoqué le vieillissement de la population sarthoise. Au cours des dix prochaines années, la population sarthoise prendra de l'âge. C'est une pyramide que l'on connaît. Face à cela, se pose la question des EPHAD. Bien sûr, le maintien à domicile est une question centrale. C'est le souhait de la plupart des personnes. Pour autant, des structures médicalisées sont parfois nécessaires.

On nous dit qu'un nombre de places supplémentaires seront ouvertes et qu'il existe suffisamment de places sur le Département dans les structures existantes. Après recherche, des structures sont implantées sur le territoire départemental, mais il faut savoir que 65 % d'entre elles sont des structures publiques, associatives et que 35 % sont des structures privées. Vous savez comme moi le coût que représente pour une famille le financement d'une place dans une structure privée. Le coût avoisine les 1 800 euros dans une structure publique quand on est à plus de 2 500 euros dans une structure privée. On parle même de 3 000 euros. Mais la réalité varie entre 1 800 euros et 2 500 euros. Cela pose une question de répartition. Il faut savoir que l'accès à une structure privée est compliqué. Quant aux structures publiques, il faut s'inscrire sur une liste d'attente. Peut-être faudrait-il reconsidérer la situation pour que les personnes âgées bénéficient d'un accueil suffisant et accèdent à des prix plus modestes.

Nous avons également été interpellés par les chiffres relatifs au RSA. Autant sur la PCH, le handicap, l'APA, les valeurs correspondent à celles du niveau national. L'APA connaît une augmentation de 1,4 % au niveau

national, de 1,3 % dans le Département de la Sarthe. Nous nous inscrivons dans le même mouvement. Pour la PCH, le Département est à 2,5 % et le niveau national à 2,3 %. Nous suivons à peu près les mêmes niveaux d'évolution. En revanche, nous sommes très surpris de constater que le niveau d'augmentation nationale se situe à + 0,6 % pour le RSA quand le niveau départemental se situe à - 2,7 %. Il existe un grand écart : d'un côté, c'est positif, de l'autre, négatif. Cela nous interpelle, surtout dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. Sans compter que l'on demandera aux bénéficiaires du RSA de trouver du travail pour répondre aux objectifs de notre politique qui fixe un objectif de 75 % de personnes à remettre au travail. Dans le même temps, la crise de l'emploi ne le permettra pas dans le contexte actuel. Il faut dire les choses, c'est la réalité des chiffres. S'agit-il d'un accès au RSA ? En tout cas, nous nous interrogeons sur cet écart des valeurs qui a sans doute des explications logiques mais nous aimerions que vous nous apportiez des réponses sur ce sujet.

Je terminerai sur la mutuelle départementale santé. Il s'agit d'une piste que nous vous avons demandé d'étudier. Nous nous réjouissons que vous ayez répondu et que vous nous ayez écoutés. Il faut rendre à César ce qui est à César. Il conviendra d'être vigilant car nous entrons dans le domaine concurrentiel. Des expérimentations ont été réalisées dans certaines communes du Département, certaines se sont inscrites d'ores et déjà sur ce dispositif, un très bon dispositif pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle santé complémentaire.

J'aurais pu évoquer la dette future du Département. Aujourd'hui, les chiffres sont bons puisque cette année connaîtra un désendettement. Cela dit, en raison de l'action de M. Vallienne, qui en sera responsable, nous serons plus endettés dans deux ans en raison de l'impact des quatre collèges construits dans le cadre du partenariat public-privé qui alourdira fortement la dette départementale.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

C'est la matinée des envolées lyriques ! Il faut se lever, s'enthousiasmer, se galvaniser. Auriez-vous versé de la prune dans le café de ce matin ?

Ne donnons pas l'impression qu'en ne nous levant pas pour Danette nous ne soutenons pas un certain nombre de causes justes. Bien entendu, nous contestons les propositions de fermeture de classes, surtout lorsqu'elles semblent injustifiées. L'on m'a annoncé la suppression des postes surnuméraires dans les classes en zone urbaine sensible. Certaines villes en zone urbaine sensible ne bénéficient pas de ces postes parce que les classes ne sont pas rattachées à un collège REP de douze élèves par classe.

Nous partageons, bien entendu, une certaine forme de mécontentement, mais nous ne voulons pas non plus un double discours. Il est facile de demander que tout le monde se lève et exprime sa colère. Mais il suffit de remonter à l'époque de Nicolas Sarkozy et lire le Maine Libre de 2011. Le nombre d'élèves par classe avait alors baissé de 108 élèves, il fut proposé de fermer 36 classes. Or, cette année, avec 640 élèves en moins, on nous propose 38 fermetures de classes. Il faut savoir raison garder. Nous ne pouvons tenir un double discours, tenter de devenir sous-secrétaire d'État en juillet et ensuite demander de se lever pour Danette au mois de janvier suivant. Certains discours peuvent prêter à sourire !

Certains points du budget sont intéressants, en particulier pour les collèges. Je me satisfais que la construction des collèges se fasse à un rythme soutenu, sans retard. Je ne regrette pas d'avoir voté cette procédure de partenariat public/privé car telle était la seule façon de rattraper le retard accumulé pendant des années. Certes, si nous n'avions pas connu de retard, nous n'aurions pas eu à engager la procédure de PPP, mais c'était la seule façon d'agir. En tout cas, la construction du collège de Coulaines se déroule dans d'excellentes conditions. J'espère que le collège sera ouvert à la rentrée prochaine dans l'intérêt des enfants. De même pour les trois autres collèges.

J'éprouve, en revanche un regret qui concerne l'enseignement supérieur. Le Département devrait accompagner l'effort de la Métropole, parce que la formation, le lien entre l'université et le monde de l'industrie sont les clés du développement de notre Département à l'avenir. Il faut aussi que nous sortions de cette image "Rillettes / 24 du Mans". Le Mans doit devenir une ville universitaire, de recherche. Depuis 2014, la Métropole a multiplié par six son investissement en faveur de l'enseignement supérieur en passant de 500 000 euros à plus de 3 millions d'euros. Au budget de cette année, nous avons voté une augmentation de 300 000 euros au titre du fonctionnement de l'université, une augmentation de 100 000 euros au titre de l'investissement pour rénover la faculté de sciences, l'INSI, pour créer une agora susceptible d'accueillir les étudiants dans de meilleures conditions. Cette augmentation aura permis de doubler le budget de l'enseignement supérieur. Si vous vous reportez à l'article 27 de la loi NOTRe, le Département a la compétence pour investir et subventionner l'enseignement supérieur dans le cadre du schéma régional.

J'ai bien compris qu'une préoccupation pesait sur la section de fonctionnement. Je n'émettrai pas de revendications sur ce point, mais il convient que nous inscrivions en investissement une somme équivalente à celle de la Métropole pour permettre des études de préfiguration afin de rénover la faculté de sciences, l'ENSIM et l'Agora. Voilà une amélioration à apporter au DOB, dans le cadre de la préparation du prochain budget primitif.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Le débat d'orientations budgétaires est un moment important pour cadrer notre action. Ne comptez pas sur moi pour faire des envolées lyriques comme cela a été fait sur certains bancs de cette assemblée. Tel n'est pas mon état d'esprit, j'aurais plutôt tendance à dire que je suis las, fatigué par le climat dans lequel nous vivons et par une période extrêmement compliquée. Je trouve que les débats de ce matin n'ont pas été à la hauteur de la situation que nous vivons.

Dans une période aussi compliquée, deux ou trois éléments sont essentiels : l'écoute, le respect de la démocratie et le respect des agents de l'État qui portent les politiques publiques. Ce que j'ai entendu ce matin dans cette assemblée n'est pas très digne des élus que nous sommes.

Monsieur le Président, s'agissant du respect de la démocratie, vous avez eu raison de rappeler les règles qui régissent les débats publics. Parce que nous avons été désignés démocratiquement par nos concitoyens, le public n'a pas à intervenir au cours de la session, n'a pas à manifester en applaudissant ou en prenant la parole. Vous avez eu raison de le rappeler. Pour autant, notre assemblée doit aussi écouter. Je regrette vivement que nous n'ayons pas pris le temps de suspendre la séance pour écouter les sapeurs-pompiers.

Tous autant que nous sommes, nous regrettons vivement le manque de considération des corps intermédiaires par le niveau national. Ce matin, nous avons assisté à la même chose. Je regrette qu'une organisation syndicale n'ait pas pu exprimer ses doléances aux élus de l'assemblée. Je suis membre d'une assemblée qui suspend la séance lorsque les organisations syndicales de la maison souhaitent s'exprimer. Il n'y a pas de réponse à donner car je suis d'accord avec vous, le débat ne se peut se faire ici entre les personnels, leurs représentants et les élus. Des instances sont faites pour cela. Mais permettre aux agents d'exprimer leurs revendications m'aurait semblé utile.

Lors de la dernière session, nous n'avons pas hésité à suspendre la séance pour écouter les représentants des Gilets jaunes, qui ne sont pas des corps constitués, alors qu'on refuse cette prise de parole aux corps constitués. Parallèlement, nous tenons le discours schizophrène qui consiste à regretter que l'État ne nous entende pas en tant qu'élus. Et lorsque nous sommes dans notre rôle d'élus, nous agissons de la même façon ! Ce n'est pas bien. Je regrette que les sapeurs-pompiers soient partis et que nous ne soyons pas allés au fond des choses.

Nous sommes en désaccord, nous assumons ce désaccord. Ce ne sera pas le premier. Je relève simplement que nous avons donné la parole au cours de la dernière session à des personnes qui ne sont pas des corps constitués, qui ne représentent rien ni personne. Leurs propos figurent au PV, ce qui, à mon sens, n'est pas normal. J'ai eu l'occasion de vous le dire. En même temps, on refuse à des représentants de personnels financés par le Département de s'exprimer.

Il faut que nous fassions attention. Nous devons faire face à des mouvements de contestation qui revêtent des formes extrêmement violentes. Je dirai une dérive totalitaire parfois. Quand je vois sur tel ou tel barrage que des personnes sont obligées de mettre un gilet jaune pour passer, quand je vois à la sortie de l'Hôtel de ville du Mans il y a quelques semaines un marié obligé de revêtir un gilet jaune pour que son mariage ne soit pas perturbé, je considère qu'il s'agit de dérives totalitaires. Nous l'avons vécu la semaine dernière, ce qui m'a d'ailleurs conduit à déposer plainte pour menaces de mort. Je ne l'ai pas fait par rapport à moi, ma personne importe peu. Je l'ai fait pour le respect qui est dû à la fois aux élus mais aussi à ceux qui incarnent les politiques publiques et qui les font vivre. Je pense aux agents des collectivités locales et de l'État. À ce titre, j'ai été particulièrement choqué des propos tenus par M. Grelier aujourd'hui, de la même façon que je suis choqué qu'il ne soit plus là. Il est facile de faire des effets de manche, d'appeler tout le monde à se lever, de se croire sur une scène de théâtre et de partir sans écouter la fin du débat.

J'ai été particulièrement choqué par le discours qu'il a tenu. Je vous félicite, Monsieur le Président, de ne pas vous être levé à l'instar d'une partie de l'assemblée. Qu'il y ait un désaccord sur la politique éducative menée au niveau national, oui, trois fois oui ! L'Éducation nationale n'est plus une priorité pour ce gouvernement, nous le vivons au quotidien sur nos territoires, je le vis en tant que personnel de l'Éducation nationale. J'ai encore le droit de le dire, la loi qui m'empêchera de parler n'a pas été votée. Mais ces mesures sont décidées par des politiques, par un Gouvernement, non par des fonctionnaires. Les propos qui ont été tenus par M. Grelier de faire trembler les couloirs à Paixhan sont-ils un appel à la haine contre les fonctionnaires de l'État qui sont à la Cité administrative à Paixhan ? C'est à cet appel, Mesdames, Messieurs, que vous vous êtes levés, que vous avez applaudi. Vous avez soutenu des propos scandaleux envers des fonctionnaires qui appliquent des décisions. Dans le même temps, vous êtes d'accord pour dire que j'ai raison de déposer plainte face aux menaces reçues par des élus.

J'ai une petite carrière politique derrière moi. Je ne m'en suis jamais pris aux fonctionnaires, jamais ! Un fonctionnaire applique des directives. Ce que vous avez fait tout à l'heure en vous levant n'est ni plus ni moins une incitation à la haine du fonctionnaire qui prendrait des décisions ne correspondant pas à une réalité ! Il est arrivé souvent que des inspecteurs de l'Éducation nationale m'aient dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec ce qu'on leur demandait, mais ils le font parce que tel est leur rôle, parce qu'ils sont payés pour ce faire et parce que cela figure dans les statuts de la fonction publique.

Si M. Grelier s'en était pris au Gouvernement, oui, je me serais levé. Mais qu'on s'en prenne aux fonctionnaires qui appliquent une politique n'est pas normal.

J'avais beaucoup de choses à dire sur le débat d'orientations budgétaires. Il comprend des points positifs, des points négatifs. Mais cela ne m'intéresse plus. Parce que je trouve que le débat de ce matin a été pitoyable.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Compte tenu des événements et de ce qui se dit, nous sommes aujourd'hui interpellés sur la démocratie et la façon de faire fonctionner nos institutions.

Je ne suis pas élu depuis 1992. Pendant ce temps, j'étais simplement un militant politique et syndical. Il m'est d'ailleurs arrivé d'envahir cette maison, non dans la violence. Ce n'était pas approprié, je le comprends ; mais, à un moment donné, quand on veut se faire entendre, on agit, car on sait que des décisions peuvent se prendre dans certaines instances.

Dans quelle démocratie sommes-nous ? Comment nous faisons-nous entendre ? Comment sommes-nous écoutés ou non ? Que nous soyons élus ou non, nous sommes tous interpellés sur notre façon de fonctionner dans notre société. Un chef prend-il une décision et tout le monde l'applique ou y a-t-il discussion préalable ? Cela pose la question de la démocratie représentative que l'on doit respecter, développer et mettre en capacité l'ensemble de la population de s'exprimer démocratiquement. Certains ont inventé l'expression de démocratie participative. J'avais compris que la démocratie était inévitablement participative. La question est de savoir comment on permet aux citoyens de participer. C'est ce à quoi l'on s'attache actuellement. C'est un premier point.

Ensuite, il y a des violences. Christophe Cunil en a fait état. J'ai, moi aussi, été témoin de ce qui s'est passé au Palais des Congrès. Mais il y a aussi la violence sociale. Ainsi que je l'ai souligné à l'occasion de notre dernière séance – les journalistes n'ont pas tout entendu, ils n'ont rien repris –, la violence sociale existe lorsque l'on n'a pas de quoi vivre, pas de quoi manger, pas la possibilité de s'occuper de ses enfants. La violence sociale c'est aussi demander un logement et que l'on vous répond qu'il faut toucher le RSA et que pour recevoir le RSA il faut avoir un logement. Comment faire ? Comment les institutions répondent-elles ? Comment les personnes qui ont un petit pouvoir de décision répondent-elles à ce type de situations ?

Je me félicite de la proposition de mettre en place une mutuelle solidaire. Je rappelle à certains de mes collègues qui sont maires et donc présidents de CCAS qu'en tant que responsable de la Direction départementale de la cohésion sociale de la Sarthe, il y a un an et demi, à Sablé-sur-Sarthe, j'ai organisé une réunion avec des représentants de mutuelles que nous avons auditionnés afin qu'ils nous proposent leurs services, que nous comprenions comment cela fonctionnait et les coûts que cela représenterait pour les uns et les autres. À l'époque, la salle de Sablé était assez grande pour accueillir le nombre de participants. Cela dit, quelques présidents ou quelques des vice-présidents de CCAS étaient présents. Nous avons échangé. C'est ainsi que certains ont instauré dans leur commune ces mutuelles solidaires.

L'appel d'offres peut être une formule intéressante, mais il faut être attentif. Nous allons proposer à la population de notre commune ou de notre Département une mutuelle qui couvre un grand nombre de dépenses. Les prix peuvent être évolutifs, ce coût sera supporté par la ou les collectivités. Quand nous aurons devant nous ceux qui voudront répondre aux appels d'offres, il faudra être attentif pour ne placer personne en difficulté.

Aujourd'hui, un grand nombre de personnes en situation de grande précarité n'ont pas de mutuelle. Leur offrir une couverture peut permettre à notre population de se soigner. Les chiffres énoncés dans l'intervention liminaire du Président font peur. Si la mutuelle solidaire peut aider les gens à se soigner et à assumer les frais dentaires, ce sera un progrès. Vous pouvez compter sur mon soutien dans cette démarche dans la mesure de mes moyens et capacités.

À la demande de l'ARS, un rapport du CREAIL, le Centre régional d'études, d'actions et d'information, vient d'être publié. Il fournit des éléments sur la politique que nous mettons en place s'agissant des EPHAD. Il convient de réfléchir à la façon de le faire vivre et aider les EPHAD de notre Département à faire face, non seulement aux demandes mais aussi à la façon de travailler des équipes. Cela passe par la formation des agents, des soignants mais aussi par la façon dont les uns et les autres nous pouvons travailler ensemble pour permettre à notre population vieillissante quand elle fait le choix de venir dans nos EPHAD et de s'y trouver bien.

Ce que j'entends sur les EPHAD me révolte. Je ne dis pas que cela n'existe pas, mais il y a aussi ceux qui critiquent, jugent sans y avoir jamais mis les pieds. Ils ont lu un article et pensent que c'est partout pareil. Certes, il existe des dérives. Mais on ne peut mettre tous les EHPAD dans le même panier et considérer tous les élus comme des pourris. Il faut faire attention à ce qui est dit et à l'image que nous renvoyons, quelles que soient nos responsabilités.

Sur le RSA, de façon plus spécifique, une politique est mise en place. Elle essaye de rendre service au plus grand nombre et de répondre aux besoins. Ensuite, la manière dont on le met en œuvre est importante. De la rigueur s'impose, oui, mais rechercher systématiquement les fraudes nécessite de prendre garde à la façon d'agir. Nous sommes un Département où la solidarité existe.

Pour finir, je vous invite début mars au Congrès national de la solidarité et de l'engagement citoyen avec le septième forum du bénévolat qui se tiendra au Palais des Congrès. J'ai eu le bonheur de rencontrer Mme Leroux hier, je sais que le Département est prêt à s'engager et à accompagner cette initiative. Débattre de la solidarité dans notre Département me semble une bonne chose. Mes chers collègues, vous êtes tous invités, notez-le sur vos agendas.

Si vous intervenez dans le cadre de ce congrès, sachez que vous ne disposerez pas plus de trois minutes !

Orientations par commission

Commission Solidarité – Autonomie – Démographie médicale

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, mon intervention sera très courte dans la mesure où elle s'inscrit dans le sens de celle de Mme Debost.

J'ai également été reçue par les salariés et les bénévoles du CAMSP. La demande de l'association n'est pas financière, elle porte sur les locaux. Elle me semble justifiée. J'ai noté que les parents attendent dans une salle très exiguë avec des enfants porteurs de handicap. Certains sont de jeunes bébés, dont c'était la première visite et dont le handicap n'avait pas encore été diagnostiqué. Je sais qu'il ne faut pas cacher le handicap mais quand on est parent d'un bébé, que l'on ignore le diagnostic et que l'on se retrouve avec des parents dont les enfants sont porteurs de très lourds handicaps, on peut comprendre dans quel état psychologique peuvent être les parents. Ils se demandent ce qui les attend. En tout cas, c'est ce que j'ai ressenti quand j'étais dans cette salle. Pour vous donner quelques exemples, la table à langer est à côté de la photocopieuse. Par ailleurs, les enfants qui ont des difficultés à la marche ou à la psychomotricité se retrouvent dans le couloir. Peut-être pourrions-nous offrir des conditions meilleures de confort aux enfants comme au personnel.

Sur le compte en banque de cette association est déposée une somme qui équivaut à deux postes, mais elle ne peut embaucher, les locaux n'étant pas en mesure de les recevoir.

Je formule le vœu que nous soyons tous derrière cette structure qui réalise un excellent travail. Je pense même que cette structure devrait être relogée dans l'enceinte du centre hospitalier puisqu'elle travaille essentiellement avec des médecins du centre hospitalier. D'autres propositions d'implantation ont été faites à l'association, mais à l'autre bout de la ville, sur des territoires qui ne sont pas toujours desservis par les transports en commun.

Je formule le même vœu que ma collègue : il nous faut être unanime sur ce point. Pour le CAMSP, il nous faut obtenir que l'association accède à des locaux décentes pour travailler et accueillir les 720 enfants actuellement suivis par cette structure.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je souhaite réagir au nom des membres de la Commission Solidarité : M. Petit-Lassay, excusé aujourd'hui, Mme Lemeunier et Mme Juguin-Laloyer aux orientations que vous proposez au débat du jour.

Si la solidarité est le cœur de métier du Département, elle est extrêmement dépendante des politiques nationales et de la volonté de l'État. On attend des réponses de l'État sur la dépendance, sur la protection de l'enfance, sur le handicap, sur les mineurs étrangers isolés. Pour bien protéger, le Département doit être aidé.

Le rapport souligne la saturation des dispositifs spécialisés qui relèvent de la compétence de l'État : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique, équipe mobile EPSM, CER, CEF. Nous regrettons ce constat. Dans le domaine de la protection de l'enfance, vous l'avez bien souligné cette semaine dans la presse, il y a déficience de l'État qui est le seul à pouvoir mobiliser des moyens utiles aux enfants placés. Éducation nationale, justice, ARS doivent prendre leur part de responsabilité. Comme vous, nous nous sentons démunis et nous attendons de l'État qu'il nous donne les moyens de nos missions.

Nous vous rejoignons aussi sur les attentes vis-à-vis du pacte financier. Il faut en exclure les engagements pris par l'État par des financements fléchés réalisés par notre collectivité. C'est l'exemple de la Conférence des financeurs ou des MIE.

Nous espérons que les collectivités seront ainsi écoutées, concertées dans le cadre de plusieurs grandes réformes nationales attendues cette année sur le thème de la solidarité et nous attendons de notre collectivité qu'elle participe à cette concertation et fasse entendre sa voix.

Pour notre part, en 2019, nous continuerons – comme nous l'avons fait auparavant – à vous alerter sur les difficultés personnelles et collectives que rencontrent les Sarthois et qui doivent nous conduire à adapter nos politiques départementales.

Nous vous avons alerté sur les mineurs isolés étrangers en vous questionnant sur les conditions d'hébergement des jeunes, notamment à l'hôtel, sur leur accès à la scolarisation, sur la mise en œuvre de contrats Jeunes majeurs pour éviter les sorties sèches, sur les insuffisances, parfois constatées, de l'accompagnement socio-éducatif. Nous l'avons fait pour les services d'aide à domicile, dont la santé financière et les problèmes de recrutement nous interpellent dans un contexte de fort vieillissement de la population.

L'annonce récente de l'ADMR recherchant 60 personnes à recruter inquiète car nous constatons que le manque de personnels peut entraver les plans d'aide alloués aux Sarthois qui pourraient ne pas être totalement honorés. Cela ne se réglera pas au niveau départemental. Nous attendons encore que l'État en revoyant les salaires et la formation.

Nous vous remercions des efforts consentis par notre collectivité et avec la CNSA pour moderniser et professionnaliser les services. Nous avons soutenu la sectorisation, la formation et l'augmentation proposée par le Département de vingt centimes pour les services d'aide à domicile. Nous regrettons néanmoins que la prise en charge de la demi-heure ne soit pas revue. Mais nous entendons l'attente de la réforme nationale de la tarification des services d'aide à domicile. Nous reviendrons sur ce sujet plus tard dans l'année.

Nous vous avons alerté sur les personnes démunies en parlant des chèques d'accompagnement personnalisé, des chèques accordés par le Département pour faciliter l'accès aux biens de première nécessité. Le fonctionnement de ces chèques peut malheureusement complexifier parfois l'accès des personnes en difficulté – commerces l'acceptant, montant minimum élevé, etc.

Nous l'avons fait pour les EPHAD, sollicitant de notre collectivité qu'elle soit à l'écoute des demandes de réhabilitation et d'équipement au regard de la situation de plusieurs Sarthois, qu'elles restent attentives aux problématiques du reste à charge pour les familles et la formation du personnel. Nous sommes attentifs à la réforme de la dépendance qui viendra cette année.

Nous l'avons fait encore pour les structures locales qui agissent auprès des publics fragilisés en sollicitant un recours raisonné aux appels à projets qui mettent en concurrence les structures existantes, qui favorisent les grosses structures nationales ne connaissant ni le territoire ni la situation des personnes qui auront à les prendre en charge. Il semble que nous nous retrouvions aujourd'hui dans cette assemblée sur ce sujet. Nous l'avons fait encore pour l'enfance en danger. Nos interventions étaient nombreuses sur le sujet du Foyer de l'enfance et nous vous remercions pour le travail engagé pour cette structure.

Nous l'avons fait sur la démographie médicale. Nous soulignons l'investissement de notre collectivité à ce sujet. Attention néanmoins à ne pas être dans la surenchère. La vraie solution est, là encore, dans une réglementation nationale.

Enfin, nous le faisons aujourd'hui en vous alertant sur le centre d'action médicosocial précoce composé de 35 professionnels, accueillant 261 enfants et dont l'exiguïté ancienne des locaux porte atteinte à la qualité de la prise en charge. Une exiguïté qui empêche de recruter de nouveaux professionnels, vous l'avez souligné, dont le financement de postes est pourtant débloqué, une exiguïté qui ne permet pas de diminuer les listes d'attente d'enfants sollicitant une prise en charge. Nous souhaitons que le Département,

sur ce sujet, participe activement aux côtés de l'ARS à trouver des solutions de court et long termes pour la structure et les familles auxquelles elle vient en aide.

D'ici 2021, dans les réflexions qui vont conduire à l'élaboration du nouveau schéma uniquement, il faudra renforcer – nous vous rejoignons – la coordination, la transversalité des actions afin de fluidifier les parcours pour que le travail avec les partenaires permette un meilleur accompagnement. Il faudra de la concertation. Certes, il faut porter des projets d'infrastructures, mais prenons soin aussi aux moyens humains que nous mobilisons.

Nous vous remercions pour les perspectives de travail ouvertes dans le domaine de la solidarité pour l'année qui commence. Nous vous le confirmons, vous pouvez compter en 2109 sur notre implication, notre vigilance et notre soutien. Nous comptons personnellement sur votre écoute et votre inventivité.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je souhaite m'exprimer sur la démographie médicale. Ma question s'adresse en particulier à Mme Cantin et porte sur le dispositif de contractualisation avec les étudiants. Nous avons appris récemment qu'un médecin qui devait s'installer à Bazouges-Cré-sur-Loir et qui avait contractualisé avec le Département ne s'installera pas. C'est une déception forte pour la communauté de communes puisque, sur le Pays fléchois, la maison de santé est communautaire. Nous nous étonnons que cette possibilité de retrait soit constatée. Nous nous demandons comment ce médecin qui exercera a priori dans le Maine-et-Loire sortira du dispositif et s'il a remboursé le Département.

Je me demande, par ailleurs, s'il n'est pas utile de renforcer la prévention en veillant particulièrement à la santé des Conseillers départementaux et en augmentant la température de cette salle. Certains de mes collègues enfilent leur manteau, nous sommes frigorifiés. Et encore, nous n'avons pas encore déjeuné. Je m'interroge sur la couleur du gilet que je pourrais porter la prochaine fois. En tout cas, il sera doublé !

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Je reviens sur l'accueil des mineurs isolés étrangers le week-end en famille d'accueil. La mise en place d'un tel dispositif aide. Mais je me demande si les familles mesurent la façon de procéder avec ces jeunes.

J'ai une expérience de l'accueil des personnes venant d'ailleurs. Un processus doit être mis en place pour qu'elles se sentent bien et intégrées. Je le dis comme je le pense, tout le monde ne peut le faire, d'abord, parce que c'est très difficile, que se pose le problème de la langue. Quelle est « la formation » proposée aux familles d'accueil de ces jeunes ? C'est tout un travail : il faut les aider à s'insérer et les accompagner.

Quel que soit le domaine, l'accompagnement doit être à la hauteur des objectifs, faute de quoi on se retrouve très rapidement en difficulté. Sans doute le parallèle est-il osé, mais cela me fait penser au dispositif « logement d'abord » ; sans accompagnement, cela reste un logement où il ne se passe plus rien. Certaines actions sont à l'œuvre, je le constate, mais il convient de les développer, en particulier auprès des familles bénévoles qui accueilleront les jeunes.

Si je peux aider, c'est avec détermination que je serai disponible.

Commission Réussite Éducative et Citoyenneté

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Je reviendrai sur trois points.

Le nouveau mode de calcul de la dotation de fonctionnement pourrait-il bénéficier cette année d'un petit assouplissement pour certains collèges ? Nous avons relevé que cela avait été le cas pour le collège La Foresterie.

Je suis intervenue en Commission permanente sur les collèges des Sources et de Vauguyon dont les dotations ont diminué cette année de 5 000 euros chacun alors qu'ils ont reçu des élèves supplémentaires suite à la fermeture du collège du Ronceray. Est-il possible, à titre exceptionnel cette année, de maintenir leur dotation de fonctionnement pour l'année en cours ?

Mon deuxième point porte sur la dotation globalisée de 7,50 euros par élève qui n'a pas été augmentée depuis sa mise en place alors que les entreprises de transport ont augmenté leurs tarifs suite à la hausse du carburant. Certains collèges ne peuvent plus organiser de sorties scolaires en raison des coûts de transports très élevés.

Nous sommes intervenus sur l'augmentation des tarifs de cantine qui pénalise les familles les plus modestes. Nous vous avons alerté sur le fait que le tarif du ticket « au passage » se rapprochait du forfait cinq jours. Le ticket au passage est de 3,65 euros, le ticket de 3,35 euros pour les cinq jours. Soit 30 centimes d'écart. Nous appelons à la vigilance.

Michèle JUGUIN-LALOYER (*Conseillère départementale du canton de La Flèche*)

Nous nous félicitons du déblocage de la situation au Petit Versailles à La Flèche depuis hier soir et du lancement de l'étude portant sur les travaux de cette année. Nous vous remercions de vous être déplacé et d'avoir traversé le sud-Sarthe pour faciliter le déblocage.

Commission Infrastructures routières

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton le Mans 6*)

Quelle est la programmation des travaux inscrits au titre du financement régional, notamment de la RD 92 ? J'aimerais obtenir davantage d'informations sur les études et savoir quand ils seront réalisés. Nous sommes pressés par la construction de Auchan et du Family Village 2 qui commencent à sortir de terre. Lorsque ces équipements communaux seront opérationnels, la circulation prendra encore de l'ampleur. Nous le constatons à l'occasion des événements sportifs, notamment les matchs du MMARENA. La RD 92 est l'itinéraire de délestage et le trafic est intense. Il y a urgence avant que la zone Family Village et la zone sportive voient le jour et fassent gonfler ce flot de circulation.

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous interrogeons sur les équipements sportifs et la rénovation. Vous indiquez dans le rapport que la collectivité poursuit son soutien à la rénovation, en particulier des équipements sportifs utilisés par les collégiens, mais aussi des équipements sportifs dans une zone dite déficitaire, ce que le diagnostic a, en effet, montré. « Déficitaire » suppose, par définition, que des équipements sont susceptibles de manquer. Dans ces zones, peut-être pourrions-nous nous autoriser à construire des équipements neufs et ne pas nous limiter à des travaux de rénovation.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Des chiffres ont été livrés ce matin sur l'enseignement supérieur. J'aimerais apporter un correctif. La contribution de Le Mans Métropole à l'enseignement supérieur représentait 3 millions d'euros en 2018. Il ne faut pas confondre les crédits qui ont été réservés, en particulier par le Département au titre du contrat de Plan Euro-région et les crédits réellement débloqués, ceux-ci ayant été largement inférieurs au million d'euros cité ce matin. Dans le cadre du prochain budget primitif, j'aimerais que figure une augmentation significative des crédits réellement engagés. La Région a tardé avant d'engager le contrat de Plan État-Région, en particulier au titre de la rénovation du bâtiment de l'IUT. Apparemment, les travaux devraient se confirmer l'année prochaine et pour une période de deux ans pour ne pas perdre les crédits. En réalité, les crédits sont réservés et non engagés. Si nous prenons en compte l'IUT et Le Mans Acoustique, la participation de Le Mans Métropole s'élève à 4 millions d'euros supplémentaires. Apparemment, le Département n'est pas partenaire de Le Mans Acoustique. Je souhaite une vérité plus grande sur le budget qui sera engagé pour l'enseignement supérieur dans le cadre du prochain budget.

Le budget du Département représente 500 millions d'euros. Je ne comprends pas que le Département n'accompagne pas Le Mans Métropole au titre du prochain budget. Je réitère ma proposition, elle est simple et consiste à accompagner à parité l'effort de la Métropole au titre de l'investissement de l'Agora, de l'École d'ingénieurs et de l'Institut d'acoustique. Trois cent mille euros pour les études de préfiguration sont nécessaires.

Je souhaiterais que ces crédits, non pas virtuels, mais réels, soient inscrits au prochain budget. Le Mans doit être élu ville universitaire, mais les étudiants viennent de l'ensemble du Département, pas uniquement du Mans. Alors que la loi permet au Département de s'engager, on ne comprendrait pas qu'il ne s'engage pas au moins au titre de l'investissement à la hauteur de Le Mans Métropole. Les arbitrages internes reviennent au Département.

Une véritable ambition pour l'université, pour notre Département et la Métropole passe par l'inscription de crédits suffisants. L'enjeu est majeur. J'attends des mesures concrètes du Département en ce domaine.